

CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC
PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du jeudi 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 10 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis BRETON.

Présents : 13

Votants: 14

Sont présents: Jean-Louis BRETON, Jean-Claude LACROIX, Dominique JOANNON, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier CHEVET, Norbert BAISSAC, Dominique JACQUEMIN, Loïc BERGEY, Stéphane BERINGUER, Monique CORTINOVIS, Xavier DUCOS, Natacha WARINGHEM

Représentés: Boris LINCK

Excuses: Sébastien COUTHURES

Absents:

Secrétaire de séance: Dominique JOANNON

Désignation du secrétaire de séance : Mme Dominique JOANNON

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021 a été approuvé.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS:

Objet: Prise en charge de frais d'obsèques **- DE 2021 033 -**

Vu le code des collectivités territoriales et son article L.2223-27 que le Maire pourvoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ni de croyance. La commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais.

Considérant le décès de M. DOIREAU Christophe, né le 19 mai 1967 à Buzançais (Indre) et décédé le 16 août 2021, en son domicile 22 rue du 8 mai 1945 à Valeyrac

Considérant l'existence d'ayants droits à l'encontre desquels la commune a la possibilité de se retourner,

Vu la situation financière de l'intéressé,

Vu la nécessité de procéder en urgence à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur,

Vu le devis établi par la société de Pompes Funèbres Alain Robert – 28 cours du Maréchal de Lattre

de Tassigny 33340 LESPARRÉ-MÉDOC, d'un montant de 2 572.32 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la prise en charge des frais d'obsèques de M. DOIREAU Christophe né le 19 mai 1967 à Buzançais (Indre) et décédé le 16 août 2021, en son domicile 22 rue du 8 mai 1945 à Valeyrac, selon le devis des pompes funèbres Alain Robert, d'un montant de 2 572.32 €.

PRECISE que le défunt n'étant pas démuné de ressources, la collectivité adressera à l'office notarial chargé de la succession, le montant des frais engagés pour remboursement.

DIT que la dépense sera inscrites au budget principal à l'article 658821- secours d'urgence

Objet: Budget Principal - Décision modificative N° 1 : secours d'urgence
- DE 2021 034 -

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de prendre en charges les frais d'obsèques de M. DOIREAU Christophe au vu de sa situation financière et de celle de sa famille.

N'ayant pas prévu de crédits à l'article 658821 secours d'urgence, lors du vote du budget. Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement:

Diminution de l'article : 022 dépenses imprévues : 2 600 €

Augmentation de l'article : 658821 secours d'urgence : 2 600 €

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de procéder aux modifications budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Intitulé	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation de crédits	
	compte	Montant	compte	montant
Dépenses imprévues	022	2 600 €		
Secours d'urgence			658821	2 600 €

Objet: Vente de la parcelle D613 L'ARDILEY
- DE 2021 035 -

VU le code des collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L. 2122-21 ;

VU la délibération DE 2018 004 du 6 février 2018, portant sur l'acquisition de plein droit de biens sans maître, enregistrée au service de publicité foncière Bordeaux 4, le 15/02/2018 Vol : 2018 P N°446,

VU l'attestation rectificative du 25 juin 2018, enregistrée au service de publicité foncière Bordeaux 4, le 27/06/2018 Vol : 2018 P N°1838,

VU la délibération DE 2019 028 du 26 juin 2019, portant sur le déclassement des parcelles acquises de plein droit par la commune.

CONSIDERANT l'estimation de la valeur de cette parcelle fixée à 1 000 €, lors du conseil municipal du 6 février 2018 ;

CONSIDERANT la proposition d'acquisition de M. Bernard DUPUIS de cette parcelle au prix de l'estimation 1 000€ ;

M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser cette cession et de définir les conditions de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de vendre le terrain communal à l'Ardiley cadastré D 613 d'une superficie de 833 m² au prix de 1000 € à M. Bernard DUPUIS.

PRECISE que tous les frais afférents à cette vente (publication foncière, taxes...) sont à la charge de l'acquéreur.

MANDATE M. le Maire pour rassembler les pièces nécessaires à la concrétisation de cette démarche

DESIGNE M. LACROIX Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au Maire pour représenter la commune lors de la transaction immobilière, qui sera réalisée sous forme d'acte administratif.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

DIT que la recette sera inscrite en section d'investissement au budget principal de la commune.

Objet: Approbation de la modification des statuts du SDEEG
- DE 2021 036 -

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux / Conseils Communautaires / Comités Syndicaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et le gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence
- la transition énergétique et écologique : Des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur.
- l'urbanisme et le foncier : L'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté
- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

M. le Maire propose d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTÉ les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Salle André BAGAT :

Mme Viviane BAGAT propose aux élus de revoir les tarifs de la salle des fêtes

Les élus sont favorables pour une révision des tarifs.

La commission « Animation, Communication, Affaires Générales, Tourisme » sera réunira prochainement.

Vendanges :

M. Loïc BERGEY demande l'installation des banderoles pour prévenir des vendanges, comme l'année dernière aux entrées de la commune.

Travaux de route :

Mme Mireille DUPUIS signale une partie de route abîmée rue du Logis à Sipian.

La séance est levée à 19h26